

Comité des relations professionnelles et pédagogiques Extraordinaire 2022-2023

Mardi 17 janvier 2023, 13h15 à 16h00, en virtuel

Présences : Josée Brisebois, Serge Lacourcière, Julie Martin, Caroline Paquette, Pierre Croteau, Suzanne Pitre, Martin Lampron, Stéphane Bouchard, Annie Lacharité, Norma Kelly, Stéphanie Piché, Lyzanne Cuddihy, Marianne Tremblay, Daniel Boisjoli, Nadine Carpentier et France Lagarde.

Absences : aucune

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Points ajoutés en varia : aucun point n'est ajouté.	
2. Suivis et approbation du compte-rendu du 7 novembre 2022	Point #7 : Gestion des absences du personnel : La rencontre entre les RH et le SPEHR n'a pas encore eu lieu.	Rencontre entre les RH et le SPEHR.
3. Politique de civilité et de prévention de harcèlement (RH)	La direction des ressources humaines dépose la politique pour consultation.	La partie syndicale fera parvenir ses suggestions avant la prochaine rencontre (14 mars 2023) (SPEHR)
4. Projet aide à la classe (portrait de situation Rucher)	Ce projet a une durée de 2 ans. Bien qu'il soit recommandé de reconduire un tel projet dans le même endroit, il n'est pas automatique, ni obligatoire. Le financement sera reconduit automatiquement par le MEQ, pour l'an 2 (23-24). On observe quelques défis dont le temps de concertation entre l'enseignant et la personne qui assume les tâches « aide à la classe ». Mme Valérie Carle mentionne que des ajustements ont	

	été faits dans l'horaire, afin d'augmenter le temps de concertation. Le projet se déroule très bien et est très apprécié de façon générale.	
5. Mesures pour libération PI (bilan 21-22 et portrait de situation 22-23) (SRÉ) : tour de table	<p>Les bilans des mesures 15320 et 15474 de 2021-2022 ont été déposés au comité. La majorité des sommes ont été dépensées. On rappelle les motifs évoqués à la rencontre de mai 2022, en lien avec certaines sommes restantes de l'année dernière.</p> <p>Extrait du CR du 4 mai 2022 :</p> <p><i>Partage des établissements quant aux modalités de libération pour assister au plan d'intervention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Libération pour étude de cas ou pré-rencontre</i> ✓ <i>Enseignants décident entre eux qui représentera l'équipe enseignante qui travaille auprès de l'élève (secondaire)</i> ✓ <i>Les enseignants préfèrent faire ces rencontres lors des JP</i> ✓ <i>Rencontres après les classes pour répondre aux besoins des parents</i> ✓ <i>Libération si possible selon la disponibilité de la suppléance</i> <p>Un portrait de situation de ces mêmes mesures est déposé, couvrant la période d'août à décembre 2022. On observe déjà une différence, étant donné que la disponibilité de la suppléance est mieux cette année. On rappelle que ces allocations peuvent aussi servir à libérer pour du temps de concertation entre le personnel, avant la rencontre du plan d'intervention avec l'élève et son parent.</p> <p>Si les rencontres ont lieu après les heures de classe, il est toujours possible de rémunérer les enseignants au 1/1000^{ième}.</p>	Un bilan des mesures 15320 et 15374 pour 2022-2023 sera déposé à la fin de l'année au CRPP. (SRÉ)
6. Politique des règles de passage (SRÉ)	Les membres revoient ensemble la politique. Mme France Lagarde identifie les endroits où des modifications sont obligatoires (ex : commission scolaire deviendra centre de services scolaire)	Une copie annotée des changements

	<p>ainsi que les éléments à retirer, en fonction de changements à la LIP (ex : retirer le libellé concernant la DEM (demande d'enseignement à la maison). Depuis le 1^{er} juillet 2020, le MEQ prend en charge le suivis de ces dossiers, et non plus les CSS.</p> <p>Étant donné que le contenu essentiel de la politique ne sera pas modifié, il n'y aura pas matière à enclencher le processus de consultation.</p>	recommandés sera envoyée au SPEHR. (SRÉ)
7. Mesure 30 020 bonifiée en 22-23 (RH)	Cette mesure a été bonifiée par le MEQ (de 600\$ à 1000\$). Le CSS n'a pas encore reçu la bonification financière, étant donné qu'elle devrait être ajustée en fonction de la reddition de compte, via Collecte-Info que les RH effectueront en juin 2023. On rappelle que les stages doivent avoir été complétés.	L'information sera envoyée aux maîtres-associés concernés. (RH)
8. Outil (application) de la FSÉ pour la tâche de l'enseignant.e (SPEHR)	<p>Mme Caroline Paquette présente un outil conçu par la FSE pour soutenir la compréhension de la nouvelle façon d'encoder la tâche des enseignants. Les enseignants doivent se créer un compte. L'utilisation de cet outil n'est pas obligatoire, il s'agit d'un outil de soutien et de suivi pour les enseignants. Le SPEHR recommande à ses membres de quand même encoder leur tâche dans GPI.</p> <p>Les parties syndicales et patronales sont d'accord de tenir une rencontre à la rentrée 2023 pour mieux informer les enseignants de la FGJ. Une 2^e rencontre sera tenue pour les enseignants de la FP et du CÉA.</p>	Déterminer une date de rencontre pour la FGJ, et une date pour la FP & CÉA à la rentrée 2023. Les modalités seront à convenir (ex : présentiel ou non, par secteur ou non). (SPEHR-RH-Directions).
9. Projets soumis au MEQ (pénurie de personnel) portrait de situation : tour de table	<p>Rappel des 3 projets soumis au MEQ.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime pour un 2^e responsable d'école, par pavillon • Sommes supplémentaires pour le mentorat • Programme de qualification <p>Chacune des directions partage ce que ces sommes additionnelles ont permis dans leur établissement.</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bonification des responsables d'école ➤ Libération d'enseignants pour soutenir le nouveau personnel et les non-détenteurs de brevet ➤ Libération pour rencontres d'équipes avec le nouveau personnel pour favoriser l'insertion ➤ Bonification d'heures en temps de classe (ex : TES ou PEH) pour soutenir le nouveau personnel & non-détenteurs de brevet ➤ On note une augmentation de l'intérêt pour le programme de qualification <p>Les modalités de reddition de compte, de ces 3 projets, n'ont pas encore été précisées par le MEQ.</p>	
VARIA :	Aucun point n'a été ajouté.	
10. Levée de la rencontre	La prochaine rencontre est prévue le 14 mars 2023, de 13h15 à 16h00, en virtuel. Une invitation TEAMS contenant les documents sera envoyée.	